

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 décembre 2023

Numéro Délibération	78/2023
date de mise en ligne	12 décembre 2023

Convocation transmise le 30 novembre 2023

objet de la délibération **Marchés publics- Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours des écoles les Asphodèles et la Ribambelle - Avenant n° 2 au lot n° 02 - Adoption**

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Béragère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRÂ – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRÂ / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Frédéric SARROUY – Pouvoir à M. Anthony PEROTTI / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Pierre BARRE /

Excusés : /

Absente : Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rapporte l'affaire ;

Il convient de modifier la consistance des travaux prévus au marché de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours des écoles les Asphodèles et la Ribambelle pour le lot n°02 « Espaces verts – revêtement bois – mobilier – jeux » conclu avec la société ID VERDE (30320) le 23 mai 2023.

Les modifications concernent un changement de fourniture demandé pour les deux bancs hexagonaux contre deux bancs simples pour l'école des Asphodèles, et des prestations de dépose et de remisage d'un jeu de l'école la Ribambelle.

Il s'en suit un projet d'avenant n°2 en moins-value de 3.383,80 € H.T., portant le nouveau montant du marché à :

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

Montant initial	234.565,37 € H.T.
Avenant n° 1	+ 1.141,00 € H.T. (+0,49%)
Avenant n°2	- 3.383,80 € H.T. (-1,44%)

Nouveau montant lot n°02	232.322,57 € H.T. (-0,95%)

Cet avenant induit une prolongation des délais d'exécution jusqu'à la fin des vacances d'hiver.

Je vous propose d'adopter cet avenant n°2 au lot n°02, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne